



# Quelles sont les prochaines étapes de l'objectif mondial d'adaptation ?

Décembre 2021

## **AUTEURS**

Patrick Pringle, Dr Adelle Thomas, Ella Strachan

## **Version Française**

Révisée par Kouassigan Tovivo

## **CITATIONS ET REMERCIEMENTS**

Cette publication peut être reproduite en totalité ou en partie et sous n'importe quelle forme pour des services éducatifs ou à but non lucratif sans autorisation spéciale de Climate Analytics, à condition que la source soit mentionnée et/ou référencée de manière appropriée.

Cette publication ne peut être revendue ou utilisée à des fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable de Climate Analytics. Nous regrettons toute erreur ou omission qui aurait pu être commise involontairement.

Ce document peut être cité comme :

Climate Analytics (2021). Quelles sont les prochaines étapes de l'objectif mondial d'adaptation ?

Image de couverture : Winston Chen sur Unsplash



Soutenir une politique fondée sur la science pour prévenir un changement climatique dangereux et permettre un développement durable

[www.climateanalytics.org](http://www.climateanalytics.org)

## Messages clés

- Le lancement du programme de travail de deux ans Glasgow-Sharm el-Sheikh lors de la COP26 représente une étape importante dans la mise en place de l'objectif mondial d'adaptation (OMA) décrit dans l'accord de Paris.
- Les discussions à Glasgow, et la décision qui s'en est suivie, ont renforcé le fait que les mesures d'adaptation sont intrinsèquement nationales et locales. Pour les pays en développement, il est essentiel que l'OMA reflète les réalités du terrain et qu'il soit déterminée au niveau national et approprié au niveau local.
- L'OMA ne doit pas devenir un exercice de rapport descendant qui pèse davantage sur les pays aux ressources publiques limitées. Au contraire, il doit devenir un outil qui aide les pays à identifier leurs forces et leurs faiblesses afin qu'ils puissent mieux répondre aux impacts du changement climatique.
- Il reste encore beaucoup de travail à faire pour donner vie au concept de l'OMA. L'efficacité de l'OMA dépendra en fin de compte de l'équilibre à trouver entre l'objectif "mondial" de l'OMA et la souplesse nécessaire pour permettre aux pays de décrire leurs propres objectifs et progrès en matière d'adaptation.

## Introduction

Dans le scénario de dernière minute de la "réduction progressive" de l'ambition sur le charbon, l'objectif mondial d'adaptation (OMA) a été quelque peu laissé dans l'ombre de Glasgow, mais des progrès ont été réalisés sur cette question importante. Jusqu'à présent, l'OMA a été largement inscrit dans la colonne des "succès" dans le discours public visant à définir la COP26, mais il y a eu peu d'examen détaillé de la situation actuelle de l'OMA et des défis à venir.

### L'OMA et l'Accord de Paris

L'article 7 de l'Accord de Paris a établi l'objectif mondial consistant à *"améliorer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité au changement climatique, en vue de contribuer au développement durable et d'assurer une réponse adéquate dans le contexte de l'objectif de température"* et a confirmé que le bilan mondial (GST) examinera les progrès globaux dans la réalisation de cet objectif.

L'OMA a été établi pour stimuler et renforcer l'action pour l'adaptation mondiale. Il était considéré comme un moyen d'améliorer le statut de l'adaptation et les flux financiers qui lui sont consacrés ; en bref, si nous pouvons mettre en lumière les progrès, les besoins et les lacunes en matière de développement de la capacité d'adaptation, de renforcement de la résilience et de réduction de la vulnérabilité, nous pourrions commencer à les aborder correctement.

Les grandes idées concernant l'OMA sont qu'il peut fournir une vision pour nos efforts collectifs vers une planète résiliente<sup>i</sup> ou une "étoile polaire" qui peut guider le travail

collectif sur l'adaptation, parallèlement à une ambition<sup>ii</sup> d'atténuation accrue conformément à l'objectif de température mondiale. Pourtant, à l'aube de la COP26, peu de progrès avaient été enregistrés dans la définition et l'opérationnalisation de l'OMA, malgré l'attente explicite de l'Accord de Paris selon laquelle le Bilan Mondial (GST) évaluera les progrès accomplis dans l'atteinte de l'OMA en 2023.

Dans cette note d'information, nous examinons les développements récents qui pourraient éclairer l'OMA, nous expliquons comment les négociations de l'OMA se sont déroulées lors de la COP26 et ce que le texte final nous apprend sur l'évolution possible de l'OMA. Enfin, nous nous projetons dans l'avenir pour envisager 2022.

## Évolution du suivi des progrès en matière d'adaptation et de l'OMA

Depuis la mise en place de l'Accord de Paris en 2015, le domaine du suivi et de l'évaluation (S&E) de l'adaptation n'a cessé de progresser. Une appréciation de plus en plus nuancée des défis et des opportunités présentés lors de l'élaboration de mesures<sup>iii</sup> d'adaptation a évolué, ainsi que la littérature florissante réfléchissant à l'application pratique des méthodologies à l'échelle régionale<sup>iv</sup>, nationale<sup>v</sup> <sup>vi</sup> et infranationale.<sup>vii</sup> Au même moment, le nombre de pays disposant de documents et de processus de planification nationale de l'adaptation a augmenté, ce qui a suscité un intérêt croissant pour l'élaboration de systèmes et de cadres de suivi et d'évaluation au niveau national.

Dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), l'accent a été mis jusqu'à présent sur l'élaboration des documents relatifs aux PNA, avec une attention moindre accordée à la mise en place de systèmes de S&E. Cette orientation est en train de changer progressivement, avec des initiatives telles que le Réseau mondial des PNA<sup>viii</sup> qui soutient le développement d'approches appropriées au niveau national pour le S&E de l'adaptation. Ensemble, ces développements fournissent une base théorique et pratique riche pour comprendre comment l'OMA pourrait être lié aux approches nationales, sans aborder spécifiquement cette dimension mondiale.

*"Le cadre de l'OMA influencera fortement le type d'action d'adaptation qui sera priorisé - en d'autres termes, ce qui comptera aux yeux de la communauté internationale. "*

Beauchamp et al., 2021

Dans la perspective de Glasgow, un certain nombre de contributions précieuses ont été apportées qui examinent plus spécifiquement la manière dont l'OMA pourrait être mis en œuvre. Par exemple, Beauchamp et al.<sup>ix</sup> soulignent l'importance de l'OMA pour influencer les priorités d'adaptation et l'importance des définitions. Ils notent que même les parties constitutives de l'OMA identifiées à l'article 7 - vulnérabilité, résilience et capacité d'adaptation - sont souvent utilisées de manière incohérente et interchangeable, ce qui signifie "qu'il n'y a pas de consensus sur un cadre unique pouvant accueillir universellement toutes les conceptualisations de l'adaptation". Ils suggèrent qu'une focalisation sur les processus et les systèmes équitables qui peuvent refléter la nature spécifique du contexte

de l'adaptation peut être plus fructueux que la recherche de mesures ou "une focalisation malsaine sur les indicateurs" observée dans certains cas.

Un document conjoint de l'Overseas Development Institute (ODI) et de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS)<sup>x</sup>, publié à la veille de la COP26, souligne la nécessité pour les PEID (et par conséquent pour toutes les parties) de pouvoir définir leurs propres objectifs dans un cadre commun. Ils partagent l'inquiétude de Beauchamp et al. selon laquelle l'OMA risque d'augmenter la charge des notifications pour de nombreux pays et, dans cet esprit, les auteurs prennent comme point de départ ce que les PEID font déjà en matière de planification de l'adaptation, de définition des objectifs et de rapports pour examiner comment l'OMA pourrait évoluer le mieux.

La publication la plus importante sur l'OMA en 2021 est sans doute le document technique du Comité d'Adaptation intitulé "*Approches pour l'examen des progrès globaux réalisés dans l'atteinte de l'objectif mondial d'adaptation*". Ce document fournit d'autres informations précieuses, soulignant la myriade de défis à relever pour évaluer l'adaptation au niveau mondial, alors que les mesures d'adaptation sont par nature nationales et locales. Il met en lumière les problèmes rencontrés par les praticiens du suivi et de l'évaluation de l'adaptation au cours des dernières années et réfléchit aux approches qui pourraient être utiles dans le contexte de l'OMA. Ce document représente un premier pas vers la définition d'une voie technique à suivre pour l'OMA dans le cadre du processus de la CCNUCC. Bien qu'extrêmement utile, le document illustre également le large éventail d'interprétations et de définitions qui existent par rapport aux concepts clés, ainsi que l'écart significatif entre le processus sous-entendu dans l'Accord de Paris pour développer un OMA et les réalités du terrain. Que ce soit délibéré ou non, le Comité d'Adaptation souligne l'ampleur du travail qui sera nécessaire lors de la COP26 et au-delà.

## Que s'est-il passé à Glasgow ?

Lors de la COP26, un consensus s'est rapidement dégagé parmi les Parties sur le fait que le document du Comité d'Adaptation constituait un début utile, que l'OMA était une priorité pour tous les pays et qu'un plan concret était nécessaire pour sa mise en œuvre. Ensuite, les discussions ont rapidement cessé d'évoluer, les parties s'étant enlisées dans d'autres questions concernant le Comité d'Adaptation et ses rapports de 2019, 2020 et 2021. Lorsque les discussions sont revenues sur l'OMA, de nombreuses idées ont été mises sur la table, dont les plus détaillées sont venues du groupe de négociateurs africains (GNA) qui a présenté un plan détaillé pour un programme de travail de deux ans, et de l'AOSIS, avec un ensemble de principes pour guider un tel plan.

Cependant, à la fin de la première semaine de la COP26, le texte s'est superposé à d'autres textes, les parenthèses ont dominé et il y avait peu de signes d'une voie cohérente et acceptable pour l'avenir. Pourtant, au cours de la deuxième semaine, un plan a lentement pris forme. Comme on pouvait s'y attendre, les discussions ont évité les questions techniques épineuses susmentionnées pour se concentrer sur le processus. Bien qu'il y ait eu des points de vue différents sur ce à quoi ce processus pourrait ressembler, l'élan s'est construit autour des caractéristiques clés du concept du GNA qui a été ajusté pour refléter les préoccupations. Alors que d'autres questions non résolues, telles que les pertes et

préjudices, pesaient lourdement sur l'esprit des négociateurs, un accord a été trouvé et le **programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial d'adaptation** est né.

## **Le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh et ce qu'il pourrait signifier**

Le programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh reflète la décision d'établir et de lancer un programme de travail complet de deux ans sur l'OMA. Le texte<sup>xi</sup> détaillé définit les dispositions institutionnelles, la portée, les objectifs, les modalités et les activités du programme de travail. Les principaux messages concernant le programme de travail, ainsi que les implications potentielles, sont présentés ci-dessous :

- *Le programme de travail commencera immédiatement* - mais on ne sait pas encore exactement quand et comment ce démarrage "immédiat" aura lieu. L'objectif de conclure à la COP28 (voir ci-dessous) signifie que l'horloge tourne déjà.
- *Il sera réalisé conjointement par le SBSTA et le SBI avec des contributions des présidences actuelle et future de la Conférence des Parties, du Comité d'Adaptation, du Groupe de Travail II du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat et d'autres.* Étant donné que l'OMA a été proposé pour la première fois par le Groupe Africain en 2013, il est raisonnable de penser que ce sera une priorité élevée pour la présidence de la COP27.
- *Il devrait être réalisé de manière inclusive avec la participation des Parties (avec une représentation géographique équitable) ainsi que des observateurs, des organes constitués pertinents au titre de la Convention et de l'Accord de Paris, des organisations, des experts et des praticiens, le cas échéant.* La manière dont les parties prenantes participeront à ces ateliers reste à déterminer.
- *Quatre ateliers seront organisés par an* - deux ateliers virtuels intersessions et deux ateliers en conjonction avec les sessions des organes subsidiaires (juin 2022). Les ateliers auront un thème (choisi par les présidents des organes subsidiaires) et les participants seront invités à soumettre des propositions à l'avance.
- *L'avancement du programme de travail fera l'objet d'un rapport annuel à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA).* La conclusion du programme de travail sera un projet de décision pour examen et adoption par la CMA lors de la COP28 (2023).

## **Le programme de travail nous aide-t-il à mieux comprendre ce que sera l'OMA et comment il fonctionnera ?**

Les objectifs du programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh énoncés dans le texte de décision nous aident à voir dans quelle direction les travaux sur l'OMA peuvent aller. De manière tout aussi importante, ils nous aident à comprendre les directions qu'il ne faut pas prendre. Examinons-les un peu plus en détail :

## Contexte

Les deux premiers objectifs plantent largement le décor, en indiquant que le programme de travail (a) permettra la *"mise en œuvre durable de l'Accord de Paris"* et (b) *"améliorera la compréhension de l'objectif mondial d'adaptation, y compris les méthodologies, les indicateurs, les données et les mesures, les besoins et le soutien nécessaires pour évaluer les progrès vers cet objectif"*. L'objectif (c) place ensuite ce qui précède dans le contexte du Bilan Mondial.

## Un appel à l'application pratique et à la pertinence locale

Nous commençons dès lors à avoir une idée de ce que l'on attend de l'OMA à travers l'objectif (d) de *"renforcer la planification et la mise en œuvre nationales des mesures d'adaptation"* liées aux plans nationaux d'adaptation (PNA), aux contributions déterminées au niveau national (CDN) et aux communications sur l'adaptation et (e) de *"permettre aux parties de mieux communiquer leurs priorités, leurs besoins de mise en œuvre et de soutien, leurs plans et leurs actions en matière d'adaptation"*.

Les objectifs ci-dessus sont nés du désir des pays en développement d'obtenir des résultats pratiques de l'évaluation générale des gaz à effet de serre qui ne soient pas seulement liés aux processus nationaux et à la CCNUCC, mais qui puissent être utilisés pour *"renforcer la mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les pays en développement vulnérables"* (Objectif (g)). Il s'agit là d'un message clair : pour les pays en développement, l'OMA ne doit pas se limiter à l'établissement de rapports ascendants, mais doit générer des informations utiles et utilisables aux niveaux national et infranational. Il est également cohérent avec l'article 14, para. 3 de l'Accord de Paris,<sup>xii</sup> qui souligne que les résultats du Bilan Mondial (GST) doivent aider les parties à *"mettre à jour et renforcer, d'une manière déterminée au niveau national, leurs actions et leur soutien"*. En tant que tel, le GST doit être une source précieuse de connaissances et d'informations pour les pays, et non un simple exercice d'agrégation et de rapport.

Ce thème sur la pertinence pour le pays se poursuit dans l'objectif (f) qui consiste à *"faciliter la mise en place de systèmes robustes et appropriés au niveau national pour le suivi et l'évaluation des actions d'adaptation"*. Même s'il n'est pas parfaitement formulé, cet objectif établit au moins un lien conceptuel entre les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau national et l'OMA, et fait écho aux appels ultérieurs à éviter les approches contraignantes.

Le risque que l'OMA aggrave les problèmes de capacité dans les pays déjà soumis à des contraintes est également abordé dans l'objectif h), qui appelle à éviter la duplication d'effort et à renforcer la complémentarité entre l'OMA et les instruments de communication et de notification établis dans le cadre de l'Accord de Paris et de la CCNUCC.

En allant au-delà des objectifs spécifiques, un certain nombre de paragraphes de la décision de CMA peuvent nous aider à comprendre les caractéristiques essentielles de l'OMA et du programme de travail visant à le rendre opérationnel, dont un certain nombre se rapportent aux "principes" mis en avant par l'AOSIS lors de la COP26.

## Dirigé au niveau national, et sans être un fardeau supplémentaire

Le paragraphe 8 stipule *"que la mise en œuvre du programme de travail devrait refléter la nature de l'adaptation à l'initiative des pays et éviter de créer un fardeau supplémentaire pour les pays en développement parties"*.

La référence aux fardeaux sur les pays en développement, tant en termes de collecte de données que de communication, reflète les préoccupations des Parties et reprend et renforce la section "thèmes récurrents et considérations d'ordre général" du document technique du Comité d'Adaptation. Ce paragraphe indique également que les Parties attendent du programme de travail et de ses résultats qu'ils soient déterminés au niveau national et appropriés au niveau local ; ce qui éloigne l'OMA des indices mondiaux et des indicateurs descendants imposés au niveau mondial.

Il sera nécessaire de mettre en place un cadre homogène et cohérent sur le plan spatial pour que l'OMA puisse servir son objectif "mondial", tout en offrant suffisamment de souplesse aux pays pour décrire leurs propres objectifs d'adaptation et les progrès réalisés pour les atteindre. La recherche de cet équilibre pourrait bien déterminer l'efficacité de l'OMA dans l'atteinte de ses objectifs.

## Recourir à des méthodes mixtes pour garantir une évaluation nuancée et holistique des progrès de l'adaptation.

Le texte de la décision reconnaît que *"la combinaison de diverses approches pour examiner les progrès globaux réalisés dans l'atteinte de l'objectif mondial d'adaptation, y compris les approches qualitatives et quantitatives, peut générer une image plus holistique des progrès en matière d'adaptation et aider à équilibrer les forces et les faiblesses des différentes approches"*.

Ce texte s'appuie également sur le document technique du Comité d'Adaptation qui a trouvé que l'utilisation de méthodes mixtes était un thème récurrent. On peut y voir une reconnaissance tacite que la spécificité contextuelle de l'adaptation signifie que l'OMA ne peut être réduit à un petit nombre d'objectifs quantifiables et applicables à l'échelle mondiale tout en conservant sa pertinence et son utilité. C'est certainement une préoccupation exprimée par les pays en développement et les PEID à Glasgow.

## S'appuie sur les travaux du Comité d'Adaptation

Le paragraphe 9 apporte un soutien supplémentaire aux travaux du Comité d'Adaptation puisqu'il *"décide que les activités menées dans le cadre du programme de travail doivent s'appuyer sur les travaux du Comité d'Adaptation relatifs à l'objectif mondial d'adaptation"*. Il reste encore des décisions à prendre et des questions à démêler pour rendre l'OMA opérationnel, mais il est clair que le document technique est considéré comme un bon point de départ pour *"travailler progressivement à des évaluations plus complètes et rigoureuses au fil du temps"<sup>xiii</sup>*.



## Inclusif, participatif et transparent

La capacité d'adaptation, la résilience et la vulnérabilité peuvent avoir des aspects très différents selon le point de vue adopté. Un danger inhérent à toute tentative de fournir une vue d'ensemble des progrès réalisés est que ces perspectives peuvent être perdues. Cela peut conduire à une vision déformée et simplifiée des progrès de l'adaptation et potentiellement canaliser le financement de l'adaptation vers des questions facilement quantifiables ou immédiatement apparentes, au détriment de questions plus complexes ou nuancées.

Il est donc rassurant de voir que la décision du CMA rappelle que *"les mesures d'adaptation devraient suivre une approche impulsée par les pays, tenant compte de la problématique sensible au genre, participative et totalement transparente, prenant en considération les groupes, communautés et écosystèmes vulnérables, et devraient être fondées et guidées par les meilleures données scientifiques disponibles et, le cas échéant, les connaissances traditionnelles, les connaissances des peuples autochtones et les systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et actions socio-économiques et environnementales pertinentes"*.

Bien qu'il s'agisse en quelque sorte d'un fourre-tout, ce texte peut être considéré comme une autre balise pour orienter le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh.

## Conclusions

Avec le Bilan Mondial qui se profile à grands pas à l'horizon, il était essentiel de voir les progrès réalisés dans la formulation de l'OMA et l'établissement d'un programme de travail pour le faire avancer. À Glasgow, ces progrès se sont inscrits dans le cadre d'un thème plus large visant à rééquilibrer l'adaptation et l'atténuation afin que les pays en développement soient mieux placés pour mettre en œuvre des réponses concrètes au changement climatique. Parallèlement à l'OMA, l'engagement a été pris de doubler la part collective du financement de l'adaptation dans le cadre de l'objectif annuel de 100 milliards \$ pour 2021-2025.

Ce réajustement est à la fois urgent et bienvenu ; les événements de 2021 n'ont cessé de confirmer que les phénomènes extrêmes liés au changement climatique s'aggravent même avec les niveaux de réchauffement actuels, et nous savons que le réchauffement se poursuivra encore de manière significative.

Il est prometteur de voir un programme de travail clair établi pour l'OMA ainsi qu'un ensemble émergent de perspectives ou de principes qui commencent à définir un cadre dans lequel l'OMA peut évoluer. Plus particulièrement, on reconnaît la nature spécifique du contexte de l'adaptation, le besoin d'approches nationales et l'importance du pragmatisme et de la flexibilité.

Pourtant, il reste encore beaucoup de travail à faire et de décisions à prendre. Les discussions de la COP26 et le texte de décision qui en découle semblent éloigner l'OMA des

rochers des indices descendants et des indicateurs imposés au niveau mondial, mais il sera difficile de trouver un équilibre entre la cohérence et la robustesse méthodologiques et une approche flexible et ascendante. Trouver un consensus sur les éléments communs qui peuvent conduire à un cadre conceptuel global sera un défi à la fois pratique et politique. Les charges potentielles créées par l'OMA sont reconnues, mais cela restera une entreprise majeure, en particulier pour les PEID et les PMA où les capacités sont déjà limitées. La décision de la COP d'augmenter le financement de l'adaptation à 40 milliards \$ par an offre un certain espoir d'une augmentation potentielle des ressources à cet effet, mais souligne également l'insuffisance actuelle du financement pour planifier, mettre en œuvre et, surtout, évaluer l'adaptation.

Le rôle de l'OMA dans l'orientation du financement futur de l'adaptation reste flou ; pour certaines parties, ce rôle était implicite lors de sa création, pour d'autres il l'est moins. Les méthodologies de l'OMA pourraient être considérées comme offrant une approche plus factuelle pour répondre aux besoins d'adaptation, mais elles pourraient également créer de nouveaux gagnants et perdants dans la course à l'accès au financement. On ne sait pas non plus dans quelle mesure le GST sera en mesure d'évaluer l'OMA en 2023 et si les méthodologies doivent être développées avec un sens de réalisme pour ce qui peut être utilisé dans le prochain GST, parallèlement à ce qui est souhaitable et possible à moyen terme. Le programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh est le résultat bienvenu de longues nuits de négociations à Glasgow, mais il reste encore beaucoup à faire.

## Références

---

- <sup>i</sup> Joint submission of the Independent Association of Latin America and the Caribbean (AILAC) and Mexico on Adaptation in the ADP, November 2014, UNFCCC. Available at: <http://ailac.org/wp-content/uploads/2014/02/ADP-Joint-Adaptation-Submission-AILAC-Mexico.pdf>
- <sup>ii</sup> Singh, H., Harmeling, S., and Chamling Rai, S., 2016. Global Goal on Adaptation: From Concept to Practice. Joint publication by ActionAid International, WWF-Singapore, and CARE International.
- <sup>iii</sup> Pringle, P. and Leiter, T., 2018. Pitfalls and potential of measuring climate change adaptation through adaptation metrics. *Adaptation metrics: Perspectives on measuring, aggregating and comparing adaptation results*, p.29.
- <sup>iv</sup> European Environment Agency., 2020. Monitoring and evaluation of national adaptation policies throughout the policy cycle. European Topic Centre on Climate Change Impacts, Vulnerability and Adaptation, ETC/CCA. European Environment Agency, Denmark.
- <sup>v</sup> Leiter, T., 2021. Do governments track the implementation of national climate change adaptation plans? An evidence-based global stocktake of monitoring and evaluation systems. *Environmental Science & Policy*, 125, pp.179-188
- <sup>vi</sup> Berrang-Ford, L., Biesbroek, R., Ford, J.D., Lesnikowski, A., Tanabe, A., Wang, F.M., Chen, C., Hsu, A., Hellmann, J.J., Pringle, P. and Grecequet, M., 2019. Tracking global climate change adaptation among governments. *Nature Climate Change*, 9(6), pp.440-449.
- <sup>vii</sup> Moloney, S. and McClaren, H., 2018. Designing a 'Fit-for-Purpose' Approach to Tracking Progress on Climate Change Adaptation and Resilience: Learning from Local Governments in Australia. In *Resilience-Oriented Urban Planning* (pp. 67-90). Springer, Cham.
- <sup>viii</sup> NAP Global Network., 2021. Resilience in Action: Five years of supporting National Adaptation Plan (NAP) processes. International Institute for Sustainable Development.
- <sup>ix</sup> Beauchamp, E., et al. 2021. Progressing the Global Goal on Adaptation — key issues. The International Institute for Environment and Development (IIED). London, UK. Available at: <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/2021-01/17773IIED.pdf>
- <sup>x</sup> Wilkinson, E., Dupar, M. 2021. Technical paper: The Global Goal on Adaptation: a SIDS Perspective. ODI and AOSIS for the Climate Ambition Support Alliance. Available at [https://casaclimate.org/wp-content/uploads/2021/10/CASA\\_Technical-paper\\_GGA-for-SIDS.pdf](https://casaclimate.org/wp-content/uploads/2021/10/CASA_Technical-paper_GGA-for-SIDS.pdf)
- <sup>xi</sup> UNFCCC. 2021. Draft decision -/CMA.3 Glasgow–Sharm el-Sheikh work programme on the global goal on adaptation. Available at: <https://unfccc.int/documents/311181>
- <sup>xii</sup> Nations, U., 2015. Paris Agreement to the United Nations Framework Convention on Climate Change.
- <sup>xiii</sup> Adaptation Committee., 2021. Approaches to reviewing the overall progress made in achieving the global goal on adaptation Technical Paper. AC/2021/TP/GGA. Available at: [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac2021\\_tp\\_gga.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/ac2021_tp_gga.pdf)